

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES DES PERSONNELS

**ÉLECTIONS PARTIELLES AU COMITÉ DE LA RECHERCHE DE L'UFR ALLSH
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
SCRUTIN DU 30 JUIN 2026**

Le Président d'Aix-Marseille Université,

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
- Vu** les Statuts modifiés de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH) ;
- Vu** l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection partielle des membres du Comité de la Recherche de l'UFR ALLSH en date du 28 mai 2026 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre des élections partielles des représentants des personnels collège IATSS au Comité de la Recherche de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le **30 juin 2026 de 9 h. à 17 h.**, les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- **Mme Laure-Hélène BARRAT**
- **Mme Julia CLEMENT**

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et le bureau de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/06/2026

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR ALLSH,**



Guy LE THIEC